

COLLEGE EMPLOYEUR

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05
Tel.: 01.53.73.74.40 - Fax: 01.53.73.74.44 – secretaire@collegeemployeur.org

Paris, le 13 novembre 2014

Objet : Régimes de prévoyance

Madame, Monsieur,

L'effort de sécurisation et d'assainissement des régimes de prévoyance se poursuit et arrive à son terme.

Ces régimes devraient entrer dans un « rythme de croisière » quinquennal et permettre aux commissions de se pencher sur les questions liées à leur gestion (harmonisation de l'expression des prestations sur le territoire, règlement des situations complexes et traitement de la question de la CSG-CRDS).

Les partenaires sociaux de l'Interbranche ont décidé, compte tenu de la bonne santé des régimes, de terminer un cycle de négociation en :

- portant l'ensemble des **prestations à 95%** de la rémunération nette pour les sinistres déclarés au 1^{er} janvier 2015 (régimes salariés et enseignants) ;
- organisant la modulation de la cotisation des OGEC en fonction des résultats du régime : la cotisation employeur pour les employés (salariés non-cadres) devrait connaître une baisse dans les années à venir. Pour l'année 2015, cette cotisation patronale sera appelée à **0,59%** au lieu de **1,35%**.
Pour les cadres la convention de 1947 nous contraint toujours à cotiser sur une base de 1,50% sur la tranche A.

Vous trouverez annexés à ce courrier :

- les deux protocoles d'accord de juin 2014 modifiant les prestations ;
- et la notification de la décision de fixation du taux pour les employés intégrant la ventilation de la cotisation par risque.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Armelle Baril (a-baril@collegeemployeur.org).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

Pour le collège employeur

Thierry Lavarec

et Jean-Claude Le Meur

